



Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Saint-Malo

Bilan 2014 et Perspectives 2015

Présenté en Conseil municipal du 29 janvier 2015
(Article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

TABLE DES MATIÈRES

1 - La démarche de développement durable de la Ville de Saint-Malo	3
2 – Bilan des actions conduites au titre du Plan Climat de la Ville de Saint-Malo	4
<u>2.1 – La sobriété des déplacements des usagers, visiteurs et agents de la collectivité</u>	
I - Les déplacements en transports en commun	5
II - La mobilité durable.....	5
III - Les déplacements des agents de la collectivité.....	6
IV - Le transport de marchandises.....	7
<u>2.2 - Le critère carbone dans la gestion du patrimoine municipal et la commande publique</u>	
I - Le patrimoine bâti	8
II - Les parcs informatique et véhicules, le mobilier et les équipements de voirie	9
III - L'achat public écoresponsable et consommation durable.....	10
IV - Les repas servis par la collectivité	12
<u>2.3 – La réduction de la dépendance énergétique de la collectivité</u>	
I - Les consommations en chauffage	14
II - Les consommations électriques	14
III - Les certificats d'économie d'énergie.....	16
<u>2.4 – L'amélioration de l'empreinte énergétique liée à la gestion de l'eau et des déchets</u>	
I - Les consommations d'eau potable	18
II - La production et le traitement des déchets	18
3 – Bilan des politiques publiques durables mises en œuvre sur le territoire de la Ville de Saint-Malo	19
<u>3.1 – L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels</u>	19
<u>3.2 – L'épanouissement de tous les êtres humains et la politique de cohésion sociale</u>	20
<u>3.3 – La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources</u>	22
<u>3.4 – Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</u>	
I – L'urbanisme durable	23
II – Une utilisation économe des espaces naturels	24
III – La préservation et la restauration des continuités écologiques.....	25
IV – Des projets d'aménagement inscrits dans une démarche durable.....	25
V – Eau et assainissement	27
VI – L'Education à l'Environnement et au Développement Durable	28
<u>3.5 – Le développement d'une plaisance responsable</u>	29

1 - LA DEMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE SAINT-MALO

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (« Grenelle II ») soumet les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à la production d'un « *rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire* ». Le rapport ainsi prévu par l'article L2311-1-1 du CGCT décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité « **sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire** ».

Les cinq finalités du développement durable qui doivent structurer le plan du rapport sont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport comporte, au regard de ces cinq finalités :

- Une présentation des modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions conduites ;
- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre sur son territoire.

Pour une collectivité territoriale, ce rapport permet à l'organe délibérant de débattre des choix politiques et de leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.

Pour sa part, la Ville de Saint-Malo a initié en 2008 une démarche de développement durable transversale, mobilisant les élus et les services, à la fois sur le fonctionnement des services et sur les champs d'intervention municipaux. Cela s'est traduit entre autres par la réalisation d'un inventaire par la méthode Bilan Carbone des émissions de gaz à effet de serre (GES) émis par la collectivité. A la suite de cet inventaire, un programme d'actions a été élaboré avec la participation très active de l'ensemble des services.

Votés par le Conseil municipal le 24 juin 2011, ce Bilan Carbone et son plan d'actions associé constituent le Plan Climat-Energie Territorial de la Ville de Saint-Malo.

Le PCET contient 4 axes stratégiques de réduction des GES, déclinés en 13 thématiques et 96 actions. Chacune de ces actions est reliée à un service pilote chargé de leur mise en oeuvre. De plus, l'ensemble de ces actions est suivi et évalué chaque année par le service Grands Projets et Développement Durable en collaboration avec les autres services. Ainsi, grâce à cette démarche participative, les actions de développement durable font chaque année l'objet d'une stratégie d'amélioration continue.

Le chapitre 2 du présent rapport expose les résultats de la politique de développement durable interne à la Ville, issue du plan d'actions intégré au PCET.

Les politiques de développement durable qui intéressent tout le territoire de la commune sont présentées dans le chapitre 3.

Dans les deux cas, par rapport à la trame de base du rapport proposé par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, il a paru intéressant de ne pas se limiter à un bilan du passé, mais aussi, quand cela était possible, d'indiquer les projets et les perspectives pour l'année 2015.

Le présent rapport est le troisième depuis l'adoption du PCET de la Ville de Saint-Malo. La collectivité dispose désormais de 3 ans de statistiques en matière de politique de développement durable et donc de suffisamment de recul pour les interpréter. Progressivement se met en place une vision du développement durable sous forme de tableaux de bord et d'indicateurs. A la lecture du présent rapport, il sera aisé de constater qu'il fait la part belle à des présentations graphiques de ces multiples indicateurs.

2 – BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DU PLAN CLIMAT DE LA VILLE DE SAINT-MALO

Ce chapitre s'attache à faire le bilan des actions conduites par la collectivité au travers des 13 thématiques identifiées dans le PCET de Saint-Malo :

AXES DE TRAVAIL	THEMATIQUES	BILAN CARBONE (en Teq CO2)	REDUCTION DES GES EN 2020	
			en Teq CO2	en %
A - Rendre plus sobre les déplacements des agents et visiteurs de la collectivité	A1 - Les déplacements des usagers dans les équipements municipaux	11 200	2 200	20
	A2 - Les déplacements des visiteurs lors des grands évènements			
	A3 - Les déplacements professionnels			
	A4 - Les déplacements domicile-travail			
	A5 - Le transport de marchandises			
B - Intégrer le critère carbone dans la gestion du patrimoine municipal et la commande publique	B1 - Le patrimoine bâti	10 300	2 100	20
	B2 - Les parcs informatique et véhicule, le mobilier et les équipements de voirie			
	B3 - L'achat public éco-responsable et la consommation durable			
	B4 - Les repas dans les cantines			
C - Réduire la dépendance énergétique de la collectivité	C1 - Les consommations en chauffage	3 800	1 500	40
	C2 - Les consommations électriques			
D - Améliorer l'empreinte carbone liée à la gestion de l'eau potable et au traitement des déchets	D1 - Les consommations d'eau potable	4 500	400	10
	D2 - La production et le traitement des déchets			
TOTAL		29 800	6 200	20

2.1 – La sobriété des déplacements des usagers, visiteurs et agents de la collectivité

En ce qui concerne l'amélioration de la desserte en transport en commun et le développement des modes doux et alternatifs, plusieurs actions sont aujourd'hui menées de front :

I - Les déplacements en transports en commun

- **Le réseau de transports en commun** : par-delà la mise en place par Saint-Malo Agglomération, en concertation avec la Ville, d'une nouvelle DSP transports en juillet 2014, la réflexion sur la pertinence d'un BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) à Saint-Malo se poursuit au travers de l'étude pour un Projet Urbain Stratégique confiée au cabinet d'architectes Devillers fin 2014. L'étude doit présenter une vision prospective de Saint-Malo à 20 ans, et faire, entre autres, des propositions sur les enjeux forts que sont la révision du PLU, la prise en compte du risque de submersion marine, et la création d'axes urbains prioritaires pour la circulation d'un BHNS. Les conclusions de cette étude seront connues courant 2015.
- **Navette Féval** : en 2014, le parking a accueilli 18 300 véhicules pendant les 88 jours de fonctionnement de la navette gratuite. 25% de ces véhicules sont des camping-cars. Ces chiffres ne comprennent pas les 16 jours de gratuité cumulée du parking et de la navette pendant la Route du Rhum 2014. A cette occasion, il a été mis en place une capacité de stationnement gratuit de 5850 véhicules à proximité du départ de la navette. Pendant ces 16 jours, la fréquentation de la navette a été estimée à 437 000 personnes, alors qu'en année complète hors Route du Rhum, le service de navette au départ de Féval enregistre en moyenne 240 000 passagers. Indéniablement, le système de navette, fortement utilisé et bien perçu par les usagers, a contribué au succès de l'édition 2014.

II – La mobilité durable

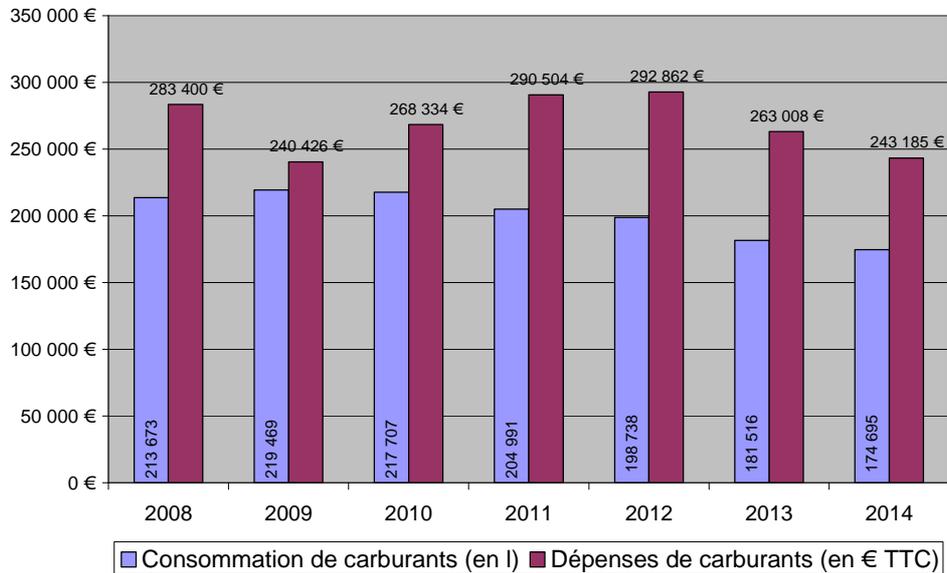
Divers projets de « mobilité durable » sont en cours :

- **Borne de recharge pour véhicules électriques** : en lien avec la Région Bretagne, un projet piloté par le SDE 35 (Syndicat Départemental d'Energie) prévoit l'installation de bornes de recharge sur l'ensemble des communes volontaires en Ille-et-Vilaine. Le SDE 35 souhaite ainsi se positionner comme opérateur d'un réseau de recharge, tel que le permet aujourd'hui la loi du 4 août 2014. En attendant que le SDE 35 revienne vers les communes pour faire des propositions concrètes, le projet d'implantation d'une borne à la gare TGV sur fonds municipaux est reporté. Se posera en 2015 la question de savoir quelle collectivité devra porter à terme ce type de projets, car la récente loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27/01/2014 a institué la notion de chef de file pour la mobilité durable, ce chef de file devant être soit la commune (Saint-Malo), soit l'EPCI (Saint-Malo Agglomération).
- **Etude sur le stationnement** : une étude devant proposer des évolutions de la politique de stationnement dans les quartiers centraux de Saint-Malo sera présentée en 2015. Elle fera des préconisations en matière de périmètres réglementés, de tarifs et de saisonnalité, qui seront intégrées dans le cahier des charges de la prochaine DSP stationnement (qui arrive à échéance fin 2015). L'enjeu stratégique de la nouvelle organisation du stationnement est d'inciter à l'utilisation des transports en commun, notamment en ce qui concerne les déplacements domicile-travail.
- **Plan Vélo** : les équipements suivants ont été réalisés en 2014 :
 - Itinéraires : la digue de Paramé a été ouverte à la circulation des vélos sous certaines conditions et des itinéraires cyclables ont été créés (liaison Roosevelt/Talards, pourtour du Pôle Culturel, avenue du RP Umbricht)
 - Parkings: installation de nouveaux arceaux à proximité des maisons de quartier, rue Georges Clemenceau et rue des Fours à Chaux. 7 arceaux ont été installés aux abords du nouvel Office de Tourisme.

III - Les déplacements des agents de la collectivité

Afin de limiter l'impact des déplacements professionnels et domicile-travail des agents, la Ville cherche à réduire les consommations de carburant. Pour cela, plusieurs leviers ont été définis dans le PCET : suivre l'évolution des déplacements des agents et élus, puis sensibiliser ces publics aux consommations des véhicules de service.

- Chaque année, la Ville produit un tableau de **suivi des consommations de carburant** de l'ensemble de la flotte de véhicules municipaux. Voici les évolutions de ces consommations de 2008 à 2014 :



On constate que les volumes de carburant sont en baisse depuis 2009.

Toutefois, il convient de souligner qu'en matière de cout, la situation est plus fluctuante. Il reste donc nécessaire, tant d'un point de vue écologique qu'économique, de poursuivre les efforts engagés pour diminuer les consommations de carburant au sein de chaque service.

- **Evolution du parc automobile de la Ville** : l'acquisition de 4 véhicules de service est programmée en 2015, dont certains pourraient être achetés en version électrique. Voir également le chapitre 2.2-II.
- **Définition de règles d'utilisation des véhicules lors des déplacements**, notamment pour des besoins de formation : ces règles ont été revues en partie en 2014. L'évolution des déplacements des agents avec leur véhicule personnel sur les dernières années est détaillée ci-dessous. L'augmentation constatée en 2014 s'explique par un nombre de formations plus important pour la Police Municipale et des missions de reconnaissance accrues pour le SIJAV :

	2011	2012	2013	2014
Nombre d'agents	168	218	202	204
Nombre de déplacements	607	1185	687	891
Total kilomètres	121 100	129 800	129 700	185 400

Un autre levier défini dans le PCET consiste à faciliter aux agents l'usage des transports en commun et des déplacements doux, inciter à leur usage et promouvoir l'optimisation des moyens de déplacement existants :

- **Remboursement des abonnements de transports en commun (SNCF et bus) pour les déplacements domicile/travail** : ce poste s'est stabilisé autour d'une trentaine de prises en charge d'abonnements au réseau bus. Les tarifs des opérateurs de transport ont augmenté :

	2011	2012	2013	2014
Nombre d'agents	24	24	33	30
<i>dont bus</i>	15	16	23	17
<i>dont train</i>	9	8	10	13
Montant TTC	5 005 €	4 755 €	6 464 €	7 795 €

- **Incitation au covoiturage** : une convention a été signée avec l'association Covoiturage + en juin 2011, permettant de proposer aux agents une inscription à leur service gratuit incluant la recherche de trajets compatibles entre covoitureurs. A ce jour, une trentaine d'agents de la mairie sont inscrits à Covoiturage+. En 2014, la convention a été reconduite pour 3 nouvelles années, avec pour objectif de remettre l'accent sur la communication et la promotion de ce service auprès des 1200 agents de la collectivité.
- **Incitation aux modes doux** : afin d'inciter les agents à utiliser les modes doux dans le cadre de courts trajets entre 2 sites municipaux, l'achat de quelques vélos à assistance électrique (VAE) pour le site Intra-muros est prévu en 2015, en guise d'expérimentation.
- **Sondage interne** : en 2015, il est prévu de réaliser un sondage interne pour connaître les pratiques des agents dans leurs déplacements domicile/travail d'une part et professionnels d'autre part, et identifier des actions pour favoriser les modes détaillés ci-dessus.

IV - Le transport de marchandises

Afin de réduire l'impact carbone lié au transport de marchandises, la Ville a identifié plusieurs actions :

- **Recourir plus souvent aux commandes publiques groupées entre services et entre collectivités et réduire le nombre de livraisons en augmentant les volumes commandés :**

La DAG-Achats assure une partie des commandes pour l'ensemble des services de la Ville, permettant aux services de fonctionner (papier, enveloppes à en-tête, etc.). Sur ces commandes, elle obtient une économie d'échelle et répond à ce besoin de commande groupée. En revanche, pour ce qui concerne les fournitures de bureau, c'est chaque service qui passe sa commande. Les demandes de chaque service sont ensuite centralisées par la DAG-Achats. En 2014, un effort a été demandé aux services afin de grouper les commandes de fournitures et d'en limiter la fréquence sur l'année. Cet effort sera poursuivi en 2015.

En 2014, une convention cadre a été adoptée afin de mettre en place un groupement de commandes permanent entre St Malo Agglomération et toutes ses communes membres. Deux marchés s'inscrivant dans cette procédure mutualisée sont en cours : l'entretien des locaux du Pôle culturel de la Ville et des locaux de SMA, et le broyage des déchets verts de la Ville et de SMA. Pour 2015, il est d'ores-et-déjà prévu de poursuivre cette démarche.

La Ville fait également le choix de fonctionner en groupement de commandes avec le Centre Hospitalier de Saint-Malo pour son marché public de prestation de services de restauration scolaire et hospitalière, dont le renouvellement est prévu en 2015.

- **Améliorer la logistique urbaine** : la création d'aires de livraison réservées aux transporteurs le matin et utilisables par les automobilistes l'après-midi a été mise en œuvre en 2013 le long de la rue Ville Pépin à Saint-Servan. Ces aires doivent à la fois permettre de réduire la congestion générée par les livreurs (et donc réduire l'émission de GES en fluidifiant le trafic). Les transports en commun, également gênés par les livreurs, doivent également bénéficier directement de cette expérimentation. Cette dernière, de l'avis général, s'est révélée concluante. Ces aires ont été pérennisées à Saint-Servan et d'autres :
 - ont été créées autour du nouveau Pôle Culturel fin 2014, rues Nicolas Bouvier et Théodore Monod
 - sont à l'étude pour 2015, dans le centre de Paramé, avec l'appui des unions commerçantes.

2.2 - Le critère carbone dans la gestion du patrimoine municipal et la commande publique

I - Le patrimoine bâti

Les actions identifiées dans le PCET pour répondre à cet enjeu sont les suivantes:

- **Rationaliser le parc immobilier de la Ville** : propriétaire d'un patrimoine important (environ 200 bâtiments), la Ville de Saint-Malo cherche à en optimiser l'utilisation grâce au suivi de l'évolution de son patrimoine via le logiciel ATAL bâtiment (ventes immobilières, nouveaux bâtiments, réorganisation de services,...). La démarche est bien engagée pour les bâtiments hébergeant les agents municipaux, et des pistes sont à l'étude pour poursuivre le regroupement de services. Pour les 3 dernières années, le bilan des surfaces immobilières s'établit comme suit :

Année	Détails	m ² acquis	m ² cédés	m ² construits	Bilan net
2012	Acquisitions bâtiment RME et Manoir Jacques Cartier	1 763	812		+ 951
2013	Acquisition Hôtel des Finances Cession SEIFEL	2 781	4 944		- 2 163
2014	Cession SEIFEL Livraison Pôle Culturel	140	7 374	6 200	- 1 034
Total 3 ans					- 2 246

En 2015, il est d'ores et déjà prévu de revendre l'Hôtel des Finances et l'Hôtel Désilles, ainsi que le local rue Garangeau accueillant aujourd'hui le Service informatique.

- Engagement sur des opérations de construction et de rénovation de bâtiment à haute performance énergétique, allant souvent au-delà de la réglementation, et appropriation de la démarche HQE :
 - **Pôle culturel** : La Ville a souhaité faire de cet ensemble culturel un projet exemplaire d'un point de vue environnemental. Le bâtiment sera donc certifié « NF Bâtiments tertiaires – Démarche HQE ». La Ville a de plus souhaité que ce bâtiment soit labellisé THPE EnR (Très Haute Performance Energétique et Énergies Renouvelables), ce qui signifie que le bâtiment induira des consommations énergétiques 30% inférieures aux normes en vigueur et qu'une part importante de celles-ci seront assurées par des systèmes de production d'énergies renouvelables. 790 m² de panneaux photovoltaïques (dont 640 m² actifs), d'une puissance de 99,9 kWc, ont ainsi été posés début 2014 par l'Entreprise Emeraude Solaire. Ce Ruban photovoltaïque est constitué de :
 - ✓ 392 modules « bi-verre »
 - ✓ 11 modules factices, identiques mais non branchés, afin de respecter l'homogénéité du Ruban sans dépasser la puissance de 100 kWc
 - ✓ de 154 panneaux « d'abergement », panneaux factices d'habillage du Ruban, découpés sur mesure afin de garantir une finition optimale sur les bords courbes du Ruban, là où des panneaux entiers ne pouvaient être posés.

Le Ruban photovoltaïque a été mis en service le 26 mai 2014 et a produit 70 577 kWh d'électricité au 31 décembre 2014. Cette production devrait permettre de compenser 75% des consommations électriques de la pompe à chaleur (PAC) utilisée pour la géothermie.

Pour mémoire, cette PAC est raccordée à 24 sondes géothermiques verticales implantées autour des bâtiments à 200 m de profondeur. Ce système permet de refroidir les salles de cinéma du Pôle culturel (100% des besoins couverts) et de chauffer les bâtiments composant le Pôle culturel (65% des besoins couverts), le complément étant apporté par une chaudière gaz.

Le Pôle culturel est équipé d'une Gestion Technique du Bâtiment (GTB). Cette installation assurera notamment le pilotage des équipements techniques selon des objectifs de confort et d'économie

d'énergie, ainsi que le recueil et l'archivage des données de fonctionnement en vue d'un suivi des installations PAC et chaudière. Le Pôle culturel ayant ouvert le 26 décembre 2014 au grand public, 2015 sera la première année de fonctionnement des installations de chauffage et de refroidissement.

- Après la rénovation de la salle de sport de Marville en 2012 et celle de la Découverte en 2013 (BBC rénovation), la Ville a terminé en juillet 2014 la **rénovation/extension de la Maison de Quartier de la Découverte**. Bien que cette opération comprenne 82% de travaux de réhabilitation et 18% de travaux neufs, la rénovation a été réalisée en respectant les **exigences de la RT2012**, normalement imposée uniquement dans le cadre de la construction de bâtiments neufs. Ces résultats ont été obtenus grâce aux opérations suivantes : isolation thermique par l'extérieur (ITE), isolation des plafonds et autres parois en contact avec les locaux adjacents, menuiseries à rupture de pont thermique et double vitrage, chaudière gaz à condensation et plancher chauffant à eau chaude, éclairage par lampes basse consommation.

Toutes les opérations neuves sont désormais réalisées en BBC.

II - Les parcs informatique et véhicules, le mobilier et les équipements de voirie

L'optimisation énergétique du parc informatique passe par les actions suivantes :

- **Installation de « clients légers »** : il s'agit de postes informatiques simplifiés, ne disposant pas de disque dur, notablement moins gourmands en énergie, en investissement (250 € l'unité) et en coût de gestion. Les postes de travail qui seront installés en 2015 au Pôle Culturel seront en majorité des clients légers.
- **Réduction des coûts de fonctionnement, notamment en moyens d'impression** : actuellement 350 imprimantes sont en utilisation, ainsi que 50 photocopieurs reliés au réseau informatique. La Ville a poursuivi ses efforts de réduction du parc d'imprimantes en installant en 2014 des copieurs partagés en réseau. Ces copieurs assurant la triple fonction copie/impression/scan ont une durée de vie de 10 ans, soit le double des imprimantes individuelles qu'ils doivent progressivement remplacer.
- **Rationalisation des coûts d'infrastructure** : pour cela, il est important de poursuivre le programme d'installation de fibre optique sur le réseau municipal.
 - La fibre a une bien meilleure empreinte carbone que le cuivre : économie de ressources, faible consommation électrique, plus gros débit.
 - Cela permet de réduire les coûts de locations de ligne auprès des opérateurs SFR et Orange et de limiter les interventions de dépannage.
 - Le débit qu'autorise la fibre optique a permis de « virtualiser » les serveurs informatiques, et de réduire au strict minimum le nombre de serveurs physiques. Ce faisant, la sauvegarde sur bande physique a été abandonnée en 2014 au profit de sa virtualisation. La collectivité n'achète donc plus de consommables de sauvegarde.
 - Le très haut débit permettra d'avancer efficacement sur les projets de dématérialisation en cours à la Ville. L'année 2015 sera consacrée à la coordination entre la Ville et Saint-Malo Agglomération pour rationaliser les coûts, éventuellement mutualisés, de gestion informatique. Sont concernés les serveurs de messagerie, les logiciels de finances, RH et GED (gestion électronique des documents, utile en matière de dématérialisation de la chaîne comptable).
 - En 2014, le Pôle Culturel et l'Espace Bougainville ont été reliés au réseau de fibre municipale. En 2015, les bâtiments reliés seront le BIJ, la police municipale, le Palais du Grand Large et le nouvel Office du Tourisme.

En ce qui concerne le parc de véhicules, les actions suivantes ont été engagées :

- **Pool de véhicules de service autopartagés** : la réflexion sur l'évolution du parc automobile s'articule autour de 2 axes :
 - La création d'un pool de véhicules en gestion centralisée : en 2015, une expérimentation d'un système d'auto-partage des véhicules de service sur le site Intra-muros est programmée. Pour les autres sites, la difficulté actuelle réside dans le partage des véhicules techniques dédiés où l'agent entrepose son matériel et ses équipements professionnels. Toutefois, les véhicules de la DEEP à Saint-Malo sont déjà en partie mutualisés puisqu'on compte un véhicule partagé par deux agents.
 - Le remplacement de certains véhicules thermiques par des véhicules électriques : l'acquisition de 4 véhicules de service est programmée en 2015, dont certains pourraient être achetés en version électrique.

Dans le domaine des équipements de voirie :

- **Le retraitement en place des matériaux de voirie** : cette technique, visant à réutiliser les gravats et les sous-couches de voirie a été utilisée pour le Bd de l'Espadon en 2011 et la rue des Prairies en 2012. Elle sera de nouveau envisagée en 2015 dans le cadre d'un effort particulier demandé sur la réfection des voiries communales.

III - L'achat public écoresponsable et consommation durable

La diminution de la consommation de produits d'usage courant s'est fait sentir dans plusieurs domaines :

- **Espaces Verts/Voirie** : La Ville poursuit sa progression vers le « **Zéro phyto** » pour ses espaces verts :
 - **Paillage** des surfaces pour limiter l'usage des produits phytosanitaires et réduire le temps consacré par les agents au désherbage : renforcement du paillage des anciennes zones arbustives (intervention sur une surface de 4000 m² en 2014 en plus des 6000 m² réalisés en 2013), réutilisation du broyage de bois issus de la taille des arbres pour renforcer le paillage des zones arbustives dans les secteurs ZAC (intervention sur une surface d'environ 2000 m² en 2014), installation systématique d'un paillage pour les nouvelles surfaces (écorce, bâche plastique, feutre dégradable, graviers, ardoise, etc).
 - **Végétalisation des pieds d'arbres** : la Ville compte 9250 arbres d'alignement. Une végétalisation des pieds d'arbres vise à limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et apporte une touche décorative supplémentaire au fleurissement traditionnel.
 - **Réduction des surfaces fleuries** : jusqu'en 2009, les surfaces fleuries dont les plantations étaient renouvelées 2 fois / an représentaient 9 500 m². Sur 3 ans, 3 000 m² de massifs saisonniers ont été modifiés au profit de plantes vivaces ou d'arbustes. Tout cela facilite l'entretien et entraîne une **réduction de la production florale en serre**, qui aujourd'hui est stable.
 - Mise en place d'un **plan de désherbage** : la première étape, initiée en 2014, consiste à cartographier sur plan l'ensemble des parcelles espaces verts (en gazon, plantées,.. etc). Cela doit permettre ensuite une gestion différenciée de ces espaces. Depuis plusieurs années, les services adaptent d'ores et déjà les fréquences de tontes (environ 89 hectares) selon les secteurs : 12 à 18 tontes avec ramassage dans les zones de grande fréquentation touristique (Douves, intra, gare, etc), 10 à 12 tontes avec ou sans ramassage (été) dans les zones pavillonnaires, 4 à 6 tontes avec ou sans ramassage dans les bassins de retenues et campings, 1 à 3 fauchages par an sans ramassage dans les réserves foncières, 1 à 2 fauchage avec exportation en fin d'automne dans les prairies de la Briantais.
 - **Formation des agents** : en 2014, 4 agents ont été formés sur la gestion différenciée du fleurissement et la préservation de la biodiversité. En 2015, une formation "Zéro phyto" dans l'entretien des espaces municipaux (espaces verts, voirie et cimetières) va être mise en place auprès d'une soixantaine d'agents.

- Achats de fourniture

- La DAG-Achats assure une partie des commandes pour l'ensemble des services de la Ville et suit l'évolution des consommations des services afin d'identifier ensuite les économies possibles. Les derniers chiffres disponibles concernant le **papier** sont les suivants :

	2013	2014
Consommation Reprographie	4 775 kg	7 960 kg
Consommation autres services	13 647 kg	13 328 kg
Impressions extérieures *	16 649 kg	11 133 kg
Total	35 072 kg	32 421 kg

* : soumis à la contribution Ecofolio de 52 €H.T. la tonne

Depuis mi-2014, le dossier du conseil municipal n'est plus imprimé, et est directement fourni sur les tablettes des élus. Cela a permis une économie d'environ 100 000 feuilles A4.

Au niveau de la comptabilité, on peut souligner le changement en novembre 2014 du protocole de transmission des flux informatiques, qui est une **première étape vers la dématérialisation de la chaîne comptable**. Cela permettra une économie supplémentaire de papier, qui sera rendue possible avec les avancées prévues par le service informatique en matière de GED (cf. 2.2-II).

- La **sensibilisation des agents au bon emploi des produits chimiques** a été intégrée dans le marché des produits d'entretien. Des sessions de formation ont été organisées avec le fournisseur à l'attention des agents des écoles et du service intérieur. Toujours dans l'optique de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, des actions de formation ont en outre été menées par la Ville à l'attention des agents chargés du nettoyage.

- La **réduction de l'empreinte écologique des produits et matériels** commandés par les services :

La Ville de Saint-Malo a intégré en 2011 le Réseau Grand Ouest (RGO), association de collectivités engagées dans la **commande publique écoresponsable**. Deux agents référents pour les achats de la collectivité pour le PCET sont en lien régulier avec cette association, qui propose des formations et des documents sur des problématiques spécifiques (achat de textile, produits de nettoyage,..). Ces documents, mis à disposition des collectivités adhérentes, aident ensuite la Ville à rédiger ses marchés. D'ores et déjà, des exigences relatives au Développement Durable sont introduites dans les marchés. Pour certains produits, la réduction de l'empreinte écologique commence à être mise en œuvre :

- Papier /bois : exigence des labels de forêts durablement gérées (FSC ou PEFC)

Usage	Type de bois et quantités	Origine et certification
Bois extérieur et intérieur du Pôle culturel	20.52 m3 de bois exotique	Amérique du Sud - FSC
Bois extérieur et intérieur de l'Office de Tourisme	25m3 de bois exotique (Badi)	Afrique centrale + Afrique de l'Ouest - FSC
Platelage du Pôle culturel	772 m ² de platelage en bois exotique (Ipé) pour un volume d'environ 216 m3	Brésil - PEFC
Impressions papier	100% du papier	Tous les papiers sont FSC ou PEFC

- Peintures pour marquage : le fournisseur actuel propose des produits à base de coquilles d'huîtres, se substituant aux produits calcaires issus de carrières.
- Granit breton pour l'aménagement urbain : Esplanade Saint-Vincent et Pôle Culturel.
- Produits d'entretien : exigence d'un certain nombre de produits écolabellisés.
- Achat de gros matériel pour la Cuisine centrale : dans ses appels d'offres, la DESI intègre des critères liés aux faibles consommations d'énergie (gaz, eau, électricité).

Pour aller plus loin sur ces problématiques, en 2014, 2 agents ont suivi une formation de 3 jours relative à l'achat public éco-responsable, proposée par le RGO et l'ADEME. Afin de mettre en pratique les acquis de cette formation, la Ville se concentrera sur quelques marchés par an : les plus importants et/ou les plus pertinents. Pour 2015, il est ainsi prévu de travailler sur le renouvellement du marché public de restauration scolaire et hospitalière (cf. 2.2-IV). Par ailleurs, une formation à la commande publique éco-responsable devrait être proposée en 2015 à une quinzaine d'agents volontaires, représentatifs des différentes familles d'achats au sein de la Ville.

IV - Les repas servis par la collectivité

La Ville est en marché public avec Sodexo pour la restauration scolaire depuis 2010 et jusqu'en juillet 2015.

La Cuisine centrale de Saint-Malo produit environ 1,2 million de repas par an pour les scolaires (Sodexo prépare et livre les repas) et l'hôpital (Sodexo fournit la marchandise, l'hôpital gère la préparation).

Dans son offre, Sodexo a pris un certain nombre d'engagements relatifs à l'origine des denrées alimentaires, et plus généralement à **l'intégration du développement durable dans la réalisation et la livraison des repas pour les scolaires** :

- Produits d'origine biologique dans les repas : sur l'année scolaire 2013/2014, le pain, les pâtes, les yaourts (nature bio ou à la vanille), une partie des pommes, une partie du chou fleur, les pommes de terre, le riz et la semoule, soit 15% des achats et 19% des volumes étaient d'origine Bio.
- Partenariats avec des fournisseurs locaux ou régionaux, afin de limiter le coût carbone lié au transport et valoriser l'économie locale. Sont ainsi notamment référencés la Laiterie Malo pour les laitages, La Compagnie des pêches de St Malo pour le dos de cabillaud, ainsi que d'autres prestataires non alimentaires également (Imprimerie de St Malo pour l'impression des menus,...etc). Ces circuits courts peuvent être couplés avec une filière bio : ainsi le boulanger fournissant le pain Bio est à St Malo.
- Approvisionnement en produits non bio, mais issus d'une agriculture durable : porc de Dinan en production Bleu Blanc Cœur, Cabillaud certifié MSC (pêche durable) par la Compagnie des Pêches de Saint-Malo. La cuisine centrale est elle-même déjà certifiée MSC depuis septembre 2013 (2ème restaurant à être certifié en France) et propose deux fois par mois du poisson certifié durable dans ses menus
- Suivi des consommations de fluides (eau, électricité et carburant) de la cuisine centrale avec objectifs annuels de réduction : mise en place d'un éclairage automatique par la Ville, réalisation en 2012 d'une économie de 400 litres d'eau grâce à l'achat de nouveau matériel, optimisation de la livraison des repas dans les cantines scolaires (suppression d'un camion en 2012 et réorganisation des tournées), formation des chauffeurs à l'écoconduite, etc.
- Sensibilisation des collaborateurs et des enfants au développement durable : plan d'action environnemental axé sur les économies d'énergie en direction des salariés et ateliers interactifs en direction des enfants de primaire, axés sur la gestion des déchets et de l'eau
- Recyclage des déchets : aujourd'hui Sodexo envoie en filière de recyclage 1,2 tonne de barquettes alimentaires et compacte également les cartons (21t/an) et les métaux (6t/an), ce qui permet de réduire la fréquence de passage des véhicules de collecte de 1 à 6 semaines.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : L'opération initiée par Sodexo dans le cadre de la semaine du Développement Durable 2014, dans tous les restaurants scolaires de la ville, visait à sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire et notamment au gaspillage du pain à la cantine. Après une première collecte de pain le lundi 31 mars (6,7 kg de pain gaspillé dans les écoles maternelles et primaires de la Ville), et la présentation aux enfants du pain gaspillé le lendemain, les écoliers ont reçu le jeudi un document comprenant les bons comportements et une recette de pain perdu. Le lundi suivant, l'opération a été renouvelée et les résultats comparés (2 kg de pain gaspillé en moins). La différence entre deux collectes a été convertie en repas au profit des Restos du Cœur, soit 1000 repas au niveau national.

Le renouvellement du marché public de prestation de services de restauration scolaire et hospitalière, en juillet 2015, sera une opportunité pour la Ville de mettre en application ses engagements en matière de commande publique durable.

Le CCAS s'est également engagé dans une démarche d'intégration de produits bios dans les repas qu'il sert :

- La cuisine centrale intègre des produits bios pour les repas servis dans les résidences pour personnes âgées (117 500 repas annuels en 2013 et 112 650 en 2014).
- De la même manière, chaque cuisine des structures d'accueil de la petite enfance propose des produits bios dans les repas servis aux enfants : le marché de restauration du CCAS intègre des critères permettant d'obtenir des produits régionaux issus de l'agriculture biologique.

2.3 – La réduction de la dépendance énergétique de la collectivité

I - Les consommations en chauffage

La Ville veille à la **bonne conduite du contrat d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux**, confié à Cofély pour la période 2008 à 2016. Ce contrat du type P1-P2-P3, intégrant la fourniture de l'énergie, la maintenance et le remplacement des équipements et matériels couvre 87 chaufferies, 13 chaudières individuelles et 21 équipements divers, représentant une enveloppe énergétique de 11 700 MWh. Lors de la renégociation du contrat en 2008, les cibles énergétiques ont été redéfinies, eu égard aux travaux d'amélioration menés lors du précédent contrat avec une amélioration de la performance constatée de 13,85 % par rapport à 2000. Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement du marché, il a été préconisé et réalisé le remplacement de quelques chaudières plus performantes, ainsi qu'une chaufferie bois et un mini réseau de chaleur à Paramé reliant 5 équipements publics (cf.-ci-dessous).

L'année 2015 sera l'occasion de faire un bilan du fonctionnement des installations de chauffage de la Ville et de **préparer la reconduction du marché de chauffage sur la période 2016 - 2024**. Un bureau d'étude vient ainsi d'être retenu afin d'accompagner la Ville dans cette mission, et de réaliser un audit qualitatif et quantitatif des chaufferies entretenues. A l'issue de cette phase d'audit, il est prévu de redéfinir les cibles énergétiques, de faire des préconisations par rapport à l'optimisation des installations et d'identifier les travaux nécessaires visant à augmenter la performance énergétique et donc à diminuer les coûts de chauffage sur les bâtiments communaux.

Dans une perspective de réduction des consommations en chauffage, la Ville s'engage en outre sur des opérations de construction et de rénovation de bâtiments à haute performance énergétique, allant souvent au delà de la réglementation. L'objectif est de **généraliser les opérations de construction/rénovation à haute performance énergétique**. Les opérations majeures menées en 2014 sont les suivantes (voir le détail au chapitre 2.2 I) :

- la livraison du Pôle culturel
- la livraison de l'Office de tourisme
- la réhabilitation – extension de la Maison de Quartier de la Découverte
- Le CCAS a procédé en 2014 à un programme d'isolation des combles des foyers pour personnes âgées Maupertuis, Jean XXIII et Ernest Renan. En 2015, ce programme sera poursuivi avec le foyer d'accueil d'urgence, géré par l'AMIDS.

Enfin, en vue d'établir un **programme de rénovation énergétique du patrimoine existant**, il est nécessaire au préalable de bien connaître la performance de ce patrimoine. En 2015, une base de données recensant les consommations de fluides (Gaz, électricité, eau potable) par bâtiment sera constituée.

En matière de **recours aux énergies thermiques renouvelables** (EnR) pour le chauffage des bâtiments, la Ville de Saint-Malo est déjà bien engagée :

- un réseau de chaleur reliant 5 équipements publics (*Ecole LEGATELOIS-LE GOFFIC, Ecole LEGATELOIS-CASTELNAU, Salle des sports PANIER FLEURI, Université du Temps Libre, Académie des Arts plastiques*) a été mis en place avec Cofély dans le cadre du renouvellement de son marché d'exploitation du chauffage. En fonctionnement depuis 2009, la chaudière bois couvre plus de 80% des besoins de chauffage et permet une réduction des émissions de CO2 de 84 tonnes/an.
- Le Pôle culturel est équipé de 24 sondes géothermiques verticales de 196 m de profondeur afin de couvrir 65% des besoins de chauffage et 100% des besoins de climatisation du Pôle culturel (cf. 2.2-I).

II - Les consommations électriques

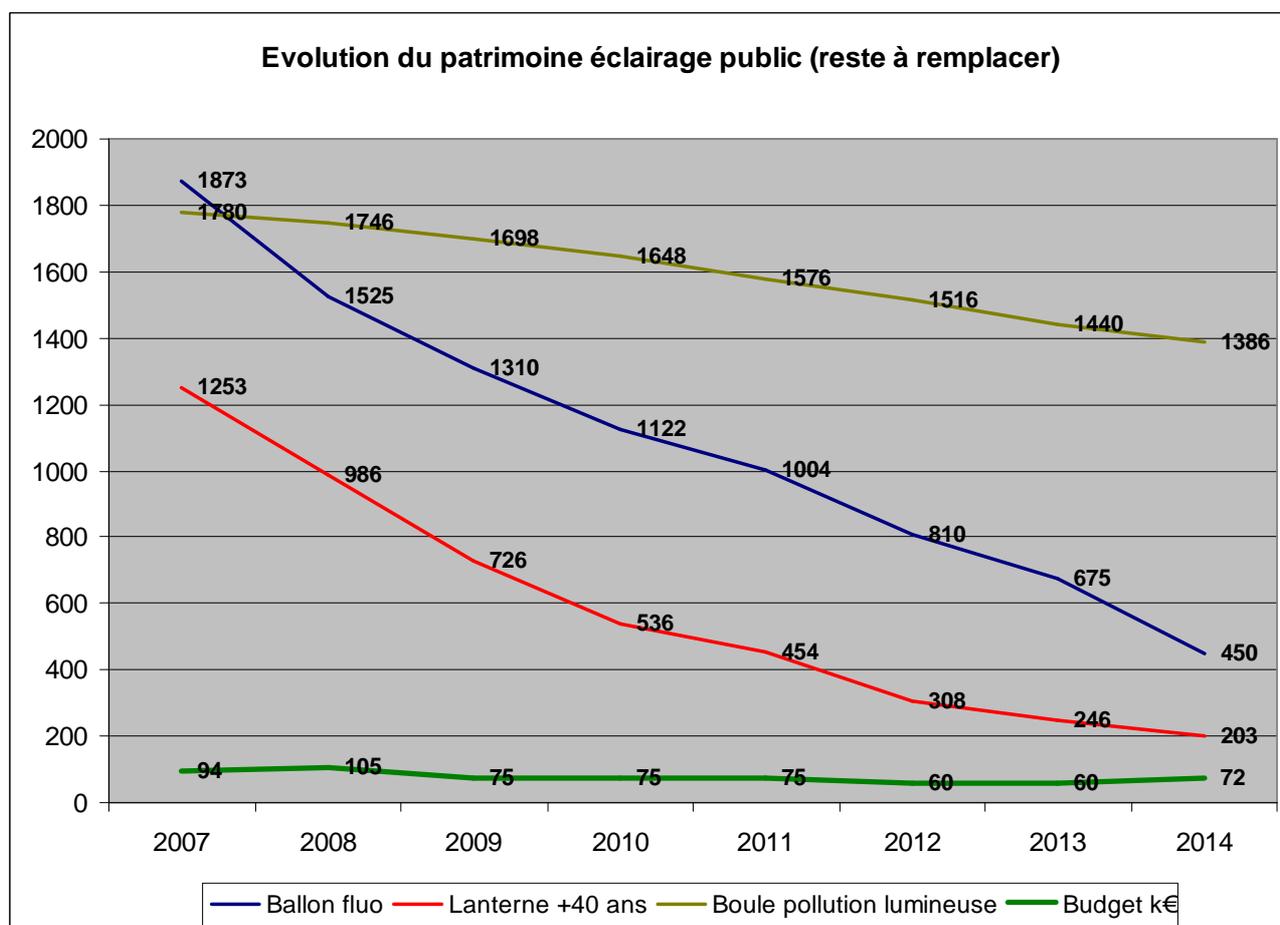
En matière de **maîtrise des consommations électriques du patrimoine bâti existant**, les enjeux sont les mêmes que pour le chauffage. Un suivi des consommations des différents bâtiments doit être initié, accompagné de la poursuite des diagnostics énergétiques sur le patrimoine de la Ville, et de la proposition de scénarios d'investissement à faible retour pour optimiser les consommations.

La Ville développe également le **recours aux énergies renouvelables productrices d'électricité sur les bâtiments municipaux**. Fin 2014, le bilan est le suivant :

Année	M. de quartier Rothéneuf Mise en service : 01/12/10 Surface panneaux : 47 m ² Opérateur : Ville de Saint-Malo	Tennis de Marville Mise en service : 06/08/13 Surface panneaux : 742 m ² Opérateur : Quénéa	Pôle Culturel Mise en service : 26/05/14 Surface panneaux : 640 m ² Opérateur : Emeraude Solaire	TOTAL
2011	5 380 kWh	-	-	5 380 kWh (4,3 tCO2 évités)
2012	4 400 kWh	-	-	4 400 kWh (3,5 tCO2 évités)
2013	5 232 kWh	35 690 kWh	-	40 922 kWh (32,7 tCO2 évités)
2014	5 136 kWh	110 115 kWh	70 577 kWh	185 828 kWh (148,7 tCO2 évités)

Réduire les consommations liées à l'éclairage public est un programme ambitieux qui a démarré il y a quelques années. Après le passage de la totalité des illuminations de Noël en LED, le programme se concentre sur l'éclairage de la voirie, visant autant à réduire les GES qu'à lutter contre la forte hausse du coût de l'énergie :

- Renouvellement des ampoules grâce à un programme de maintenance privilégiant des modèles plus performants : -30% de puissance en moyenne pour un niveau d'éclairage comparable. 300 ont ainsi été changés en 2013, et 345 en 2014.
- Programme annuel de suppression définitive des vieux ballons fluo énergétivores. Il en reste encore 450 à Saint-Malo, soit 4,5% des foyers installés. Ce type de lampe sera d'ailleurs interdit dans l'Union Européenne à l'horizon 2015.



- Diminution des puissances souscrites. L'augmentation du nombre d'ampoules performantes permet de procéder à un ajustement des puissances. On est ainsi passé en 3 ans de 1398 kW à 1277 kW, permettant d'abaisser la facture d'électricité (abonnement et consommation). Dans le même temps, le nombre de foyers lumineux reste plutôt stable malgré la création de nouvelles voiries :

	Foyers lumineux	Consommation estimée (MWh)	Consommation facturée (MWh)	Puissance souscrite (kW)
2011	10 269	5 690	5 564	1 398
2012	10 253	5 499	5 561	1 351
2013	10 271	5 325	5 883	1 308
2014	10 439	5 197	5 368	1 277

2015 verra la poursuite de ce programme pluriannuel d'investissements, avec un budget renforcé, de manière à accélérer le renouvellement des matériels peu performants. Une partie de ces investissements est désormais récupérée sous la forme de certificats d'économie d'énergie (voir 2.3-III).

Des **outils pour gérer les pointes de consommation** sont progressivement mis en place :

- EcoWatt : la Ville s'est engagée dans l'opération EcoWatt en décembre 2010. Lors des alertes émises par RTE, les illuminations de mise en valeur des bâtiments publics (remparts, château, cathédrales et églises) sont éteintes, générant immédiatement un effacement de consommation de 510 kWh par jour. En moyenne, les alertes sont au nombre de 8 par hiver. Cependant, aucune alerte n'a été émise pendant les hivers 2012-2013 et 2014-2015, plutôt doux.
- Effacement diffus : la Ville a validé en 2012 son adhésion au déploiement de l'effacement diffus sur son territoire, en équipant en priorité les bâtiments communaux chauffés à l'électricité. L'effacement diffus consiste à réduire temporairement, en temps réel, la consommation d'électricité d'un grand nombre de petits sites, de façon à diminuer la demande électrique et éviter le recours à l'activation de centrales de pointe, fortement émettrices de CO2. Dans le même esprit qu'Ecowatt, ce dispositif est activé en période hivernale à la demande de RTE, pour délester le réseau lors des pointes de consommation.

III - Les certificats d'économie d'énergie

Depuis 2012, la Ville valorise des **Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**. Les multiples investissements réalisés par la Ville de Saint-Malo entraînant des économies d'énergie sur son patrimoine (rénovation, construction,...), mais également dans le cadre de ses autres compétences (notamment éclairage public) génèrent des CEE qui sont valorisables financièrement. Un cabinet extérieur accompagne la Ville pour identifier et valoriser les CEE générés sur l'année écoulée.

Année	Volume de CEE générés en kWh cumac	Perspective de revente en € *
2012	4 309 590	11 600
2013	5 075 940	13 000

* En attente de validation par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, ces certificats devraient être vendus en 2015

Au titre de l'année 2013, les opérations à la source de ces certificats sont listées ci-dessous :

N° d'Opérations standardisées	Adresse	Date de début	Date de Fin	Type d'opérations	Total kWh cumac
BAT-EQ-01	Salle de sport de la Découverte	24/05/2012	28/06/2013	Installation d'un luminaire pour tube fluorescent	15 600
BAT-TH-06	Salle de sport de la Découverte	05/07/2012	28/06/2013	Mise en place d'une isolation d'un réseau hydraulique	438 700
BAT-TH-26	Salle de sport de la Découverte	05/07/2012	28/06/2013	Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée double flux	128 320
BAT-TH-36	Salle de sport de la Découverte	05/07/2012	28/06/2013	Mise en place d'un accumulateur d'eau chaude à condensation	16 040
BAT-EN-04	Salle de sport de la Découverte	24/05/2012	28/06/2013	Mise en place d'une fenêtre ou porte fenêtre complète avec vitrage isolant	81 728
BAT-EN-02	Salle de sport de la Découverte	25/05/2012	28/06/2013	Isolation des murs par l'intérieur	535 000
BAT-EN-02	Salle de sport de la Découverte	22/05/2012	28/06/2013	Isolation des murs par l'intérieur	405 000
BAT-EN-03	Salle de sport de la Découverte	25/05/2012	28/06/2013	Isolation d'un plancher	682 000
BAT-EN-03	Salle de sport de la Découverte	23/05/2012	28/06/2013	Isolation d'un plancher	1 404 300
BAT-EN-03	Salle de sport de la Découverte	23/05/2012	31/05/2013	Isolation d'un plancher	756 400
BAT-EQ-10	Manoir Jacques Cartier Remplacement de BAES	07/10/2012	21/12/2013	Installation d'un bloc autonome d'éclairage de sécurité	2 400
BAT-TH-04	Mairie de Saint-Servan	07/10/2012	21/12/2013	Mise en place d'un robinet thermostatique sur des radiateurs existants	7 480
BAT-TH-04	94 boulevard de Rotheneuf	22/02/2013	27/09/2013	Mise en place d'un robinet thermostatique sur des radiateurs existants	480
BAT-EN-03	Stade Henri Lemarié Réfection des locaux	25/06/2013	20/08/2013	Isolation d'un plancher	18 972
BAT-EQ-01	Stade Henri Lemarié Réfection des locaux	19/03/2013	14/07/2013	Installation d'un luminaire pour tube fluorescent	1 620
IND-UT-02	STEP : poste de refoulement du four à chaux	19/03/2013	11/10/2013	Installation d'un système de variation électronique de vitesse	127 500
RES-EC-04	Eclairage Public - INTRA MUROS	15/10/2012	13/02/2014	Rénovation d'éclairage extérieur	92 300
RES-EC-04	Eclairage Public - EXTRA MUROS	25/11/2010	31/05/2013	Rénovation d'éclairage extérieur	362 100
Total			5 075 940		

2.4 – L'amélioration de l'empreinte énergétique liée à la gestion de l'eau et des déchets

I - Les consommations d'eau potable

La Ville s'est depuis longtemps penchée sur la question des **systèmes économes en eau** pour son fonctionnement :

- 90% de surfaces fleuries (massifs, ronds-points, bacs aux fenêtres) disposent désormais d'un système d'arrosage intégré, par aspersion ou goutte-à-goutte. Ce type d'arrosage autonome consomme une pile LR6 pendant les 6 mois de la période de fonctionnement (mai à octobre). Avec ce système, les consommations d'eau restent très stables d'une année sur l'autre, et ne sont plus dépendantes que de la météo et de l'augmentation annuelle de la surface d'espaces verts gérés par la Ville (environ +3 ha par an). En 2013, 2 agents du service des Espaces Verts ont reçu une formation CNFPT sur les systèmes économes en eau. Depuis, ce sont eux qui assurent la gestion et l'entretien du système d'arrosage intégré.
- Enfin, l'habitude est prise de planter des végétaux peu gourmands en eau dans les nouveaux espaces verts. La démarche a ainsi été généralisée pour l'ensemble des espaces publics dans le projet de renouvellement urbain de la Découverte.
- En matière d'économie d'eau sur les bâtiments municipaux, la Ville installe progressivement des équipements plus performants au fil de ses interventions en régie et lors des opérations de rénovations (chasses d'eau économiques, mousseurs,...etc).

La **réutilisation de l'eau de pluie** est une problématique qui se pose sur quelques sites municipaux, notamment pour l'arrosage. Le site de Marville semble particulièrement intéressant pour initier une telle démarche. Une étude de faisabilité devrait être réalisée en 2015 pour approfondir cette réflexion.

La **gestion des ressources en eau potable et l'assainissement**, qui intéresse tout le territoire malouin, est traitée au chapitre 3.4.

II - La production et le traitement des déchets

Diverses **filières de tri et de recyclage** sont actuellement mises en œuvre dans les services municipaux :

- Les cartouches de toner usagées sont reprises par le fournisseur. Les machines informatiques hors d'usage sont stockées un temps et, lorsque le volume le permet, sont enlevées par un prestataire d'une filière D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Des bacs de récupérations de piles usagées, relevés par l'éco-organisme SCRELEC, ont été mis en place en 2012 dans 10 sites municipaux (un bac a été rajouté au Pôle Culturel en janvier 2015).
- Le tri du papier a été mis en place au Château en 2013. La démarche été généralisée dans l'ensemble des services début 2014. La collecte est faite par SMA.
- Les ampoules usagées du service des fêtes sont collectées pour être envoyées dans la filière Recylum.
- Cuisine centrale : cf. 2.2 IV
- Port de plaisance des Sablons : cf. 3.5
- Dans le cadre des chantiers importants, la Ville impose le tri des déchets dans son cahier des charges. Notamment, sur le chantier du Pôle culturel, la Ville a demandé à l'entreprise générale de travaux retenue de respecter la « Charte chantier vert », document définissant les règles de fonctionnement du chantier en matière de gestion des déchets et autres nuisances.

Valorisation des boues de STEP : Aujourd'hui toutes les boues de la station d'épuration (STEP) sont incinérées dans les usines de Taden et de Vitré, avec valorisation énergétique. En 2013, 5103 tonnes de boues ont ainsi été évacuées, dont le traitement représente plus de 50 % des émissions de Gaz à effet de serre (GES) liées à la compétence assainissement. Des réflexions seront menées en 2015 afin d'envisager d'autres pistes de valorisation de ces boues, et réduire si possible les émissions de GES liées à leur traitement.

3 – BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-MALO

3.1 – L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels

Les hypothèses locales de réchauffement climatique à l'horizon 2100 dans le nord de la Bretagne mettent en lumière deux types de conséquence possible : l'élévation du niveau de la mer, jusqu'à un mètre au-dessus du niveau actuel (+ 3 mm par an) et l'augmentation du niveau des précipitations.

L'élévation du niveau de la mer à moyen et long terme pose en particulier à Saint-Malo deux types de problèmes :

- le comportement des digues et ouvrages de protection présents sur le littoral, face à l'augmentation de la masse d'eau ;
- le probable apport de sable sur le littoral ; ce rechargement naturel des plages peut amener un profond changement de la physionomie du trait de cote et influencer sur le comportement des digues.

C'est pour cette raison qu'un **Plan de Prévention des Risques Littoraux** a été prescrit à Saint-Malo en avril 2010, pour une approbation préfectorale prévue en 2014. La Ville de Saint-Malo participe avec les services de l'Etat (DDTM, DREAL) aux études scientifiques permettant d'aboutir à un PPR dont l'approbation préfectorale est prévue fin 2014. L'état d'avancement des différentes composantes de la politique de prévention des risques, en lien avec le PPR, est le suivant :

- Etude de dangers : cette étude qui doit caractériser l'état des digues malouines s'est terminée en février 2014. Elle conclut que les ouvrages sont en état de résister à l'aléa de référence du PPR. Le document est en attente de validation par l'Etat.
- Maitrise d'ouvrage unique des digues : par une délibération de juin 2013, la Ville de Saint-Malo a approuvé le principe de se voir transférer la maitrise d'ouvrage de l'ensemble des digues afin d'en assurer une gestion pérenne. Devant le retard et les difficultés à aboutir à un PPR approuvé, les opérations de transfert ont été mises en attente.
- Travaux : concernant la digue de la Galère, tronçon qui est déjà sous la responsabilité de la commune, des travaux d'entretien ont été menés en 2014 (rejointoiement complet suite aux grandes marées de février).

Pour ce qui concerne l'augmentation du niveau des précipitations, qui peut induire des phénomènes d'inondations, des études sont en cours pour réviser le **schéma directeur d'assainissement et de gestion des inondations** mis en place dans les années 1980 :

- Ces études ont déjà permis de définir sur quel événement probabiliste caler la stratégie de lutte contre les inondations : ce sera la pluie vingtennale (c'est-à-dire avec un temps de retour moyen tous les 20 ans).
- Les futurs projets de réduction de la vulnérabilité passeront vraisemblablement par la mise en place de nouvelles infrastructures sur la partie rurale du Routhouan, et non plus sur la zone urbaine tel que cela était pratiqué auparavant.
- La création d'infrastructures urbaines (de type bassin tampon) restera imposée aux opérateurs privés dans le cadre de nouvelles zones d'aménagement.
- Le nouveau schéma directeur sera terminé en 2014

Ces nouveaux risques sont depuis longtemps identifiés mais désormais amplifiés par l'évolution du changement climatique. C'est pourquoi il faut les intégrer dans une forme renouvelée de culture du risque et d'information à destination des Malouins. Cela passe par :

- La révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune, effective depuis juillet 2013.
- La mise à jour du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui est budgétée pour 2015, dès lors que la cartographie définitive du PPR sera connue.
- L'acquisition d'un système d'alerte en masse par SMS ou courriel, qui est opérationnel depuis septembre 2014.

3.2 – L'épanouissement de tous les êtres humains et la politique de cohésion sociale

Le développement ne saurait être durable s'il laissait des citoyens à l'écart des biens et des services essentiels à leur épanouissement personnel. D'autre part, pauvreté, exclusion sociale et accroissement des inégalités montrent bien que le développement économique est une condition nécessaire mais pas forcément suffisante pour obtenir le progrès social. Une politique de cohésion sociale et de solidarité entre générations est donc un volet nécessaire dans une politique globale de développement durable ; une telle politique interagit directement avec des actions visant à garantir l'épanouissement individuel.

Ces politiques sont en partie portées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui offre à tous les Malouins de multiples services, de la petite enfance aux plus vulnérables (personnes en situation d'exclusion, de handicap, personnes en perte d'autonomie...). Un autre relais de ces politiques est bien évidemment le milieu associatif très actif dans les domaines de la santé, de l'emploi et de l'insertion.

- **La santé pour tous**

- En 2014, la Ville a versé une subvention à 20 associations œuvrant dans le domaine de la santé pour un montant de 18 975 € (en hausse de 20% par rapport à 2013).
- Le CCAS dispose d'un poste d'animatrice territoriale santé qui renforce la dynamique locale de promotion de la santé. L'objectif est d'animer un programme local de santé en recherchant la participation des usagers. Ce poste est cofinancé par le Conseil Régional, l'Agence Régionale de la Santé et le Pays de Saint-Malo. 2 types d'actions sont mises en place : actions pérennes pour favoriser le travail des professionnels de la santé et mise en œuvre de projets sur des thématiques plus ponctuelles. L'animatrice santé intervient dans le domaine de la santé mentale, de la prévention alcool, les infections sexuellement transmissibles, l'autisme, les violences intra familiales, la prévention du suicide...

- **Accès au territoire et aide aux transports**

- La Ville verse une subvention (stable) de 47 500 € à l'Association de Développement Sanitaire afin qu'elle gère un service de transport à la demande. Toute personne à mobilité réduite peut y accéder pour des déplacements de porte à porte, en minibus adapté.

- **Pauvreté, emploi et insertion**

- En 2014, la Ville a versé une subvention à 29 associations œuvrant dans le vaste domaine de la solidarité et de l'Insertion, pour un montant de 360 000 €.
- Depuis 2012, la Ville a intégré des clauses d'insertion dans ses plus gros marchés publics de voirie ou de construction de bâtiments. Sur les derniers marchés, le bilan à fin 2014 est le suivant :

Marché	Heures d'insertion	
	Prévu	Réalisé
Office du Tourisme <i>Gros œuvre, plâtrerie, peinture</i>	315	315
Chantiers ANRU Découverte <i>dont salle sports, maison quartier...</i>	27 000	29 821
Assainissement	700	451
Rénovation de la voirie	800	927

- Pour ce qui concerne le chantier du Pôle culturel, malgré l'absence de clause d'insertion dans le marché, grâce à un pilotage structuré et opérationnel associant notamment La Mission Locale et son plateau emploi, Le Geiq-Btp pour ses adhérents et L'Afpa pour la formation, les entreprises intervenant sur le chantier se sont impliquées afin d'optimiser l'insertion professionnelle des publics du territoire en recherche d'une première ou nouvelle chance professionnelle : contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage, intérim avec CDIisation.

- Depuis fin 2014, le règlement intérieur relatif aux MAPA rend les clauses d'insertion obligatoire s pour tout marché de travaux publics et/ou de bâtiments d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € HT.
- La Cuisine centrale, sous la responsabilité de Sodexo, emploie tous les ans des stagiaires en provenance du CLPS, organisme de formation professionnelle pour adultes sur le territoire breton.
- Le Centre Communal d'Action Sociale gère par ailleurs un service solidarité insertion dont les professionnels, travailleurs sociaux, œuvrent auprès de personnes, souvent en grande précarité, et/ou intervient auprès de personnes éloignées de l'emploi, parfois en situation d'exclusion sociale.

- **L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite**

L'objectif de la Ville est d'accompagner la mise en accessibilité des arrêts de transport en commun modifiés par Saint-Malo Agglomération et d'intervenir sur divers sites pour améliorer les conditions d'accès de la voirie aux personnes en situation de handicap. Cela passe par la réalisation de trottoirs, de surbaissés, de traversées piétonnes et la pose de bandes d'éveil à la vigilance. Les services estiment qu'à fin 2014, l'indice d'accessibilité de la voirie est de 60%.

En matière d'accessibilité aux établissements recevant du public (ERP), la Ville a retenu en décembre 2014 un bureau d'études qui va l'accompagner dans l'établissement de son Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmé) qui devra être déposé avant le 26 septembre 2015. Sur les 106 ERP propriétés de la Ville, 53 (catégories 1 à 4) ont d'ores et déjà fait l'objet d'un diagnostic relatif à l'accessibilité. Les 53 autres ERP (catégorie 5 < 200 personnes) seront audités en 2015, dans la perspective d'une programmation de travaux de mise en conformité dans les prochaines années.

En terme de bilan disponible, il est possible de mentionner les équipements suivants :

- Piscine du Naye : indice d'accessibilité passé de 44% à 75,5%
- Salle de sports de Marville (rénovée) : 100%
- Salle de sport de la Découverte (réhabilitée) : 100%
- Maison de quartier de la Découverte (extension et rénovation) : 100%
- Pôle culturel (bâtiment neuf) : 100%
- Office de tourisme (bâtiment neuf) : 100%
- Maison de la Famille – CCAS (bâtiment neuf) : 100%

3.3 - La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources

Le programme **Breizh Bocage**, subventionné par la région Bretagne et l'Agence de l'Eau, vise à reconstituer le bocage en Bretagne dans des secteurs où les phénomènes d'érosion des sols, d'inondation ou de dégradation de la qualité de l'eau sont localement problématiques. Les opérations de replantation peuvent aussi être envisagées à des fins paysagères, pour la production de bois-énergie ou dans une optique de préservation de la biodiversité. La Ville de Saint-Malo a souhaité soutenir la mise en œuvre de ce dispositif sur son territoire. Des opérations de reconstitution du bocage ont ainsi déjà permis de planter environ 1223 mètres linéaires de bocage sur la commune en 2012 et 777 en 2013, soit 2000 mètres linéaires.

La nouvelle directive Européenne « eaux de baignade » a imposé à partir de la saison balnéaire 2012 une évolution significative des modalités de surveillance de la **qualité bactériologique des zones de baignades**. 2012 est l'entrée en vigueur des dispositions relatives à l'information du public (affichage des profils de baignade) avec un classement provisoire selon la nouvelle typologie. 2013 est la première année d'application des nouveaux critères de classement. L'évolution de la qualité des eaux sur les plages malouines s'établit comme suit :

PLAGE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Corbières	B	C	B	A	A	Excellent	Excellent
Bas Sablons	B	B	B	A	B	Bon	Bon
Le Môle	B	B	A	A	A	Excellent	Excellent
Bon Secours	A	A	A	A	A	Excellent	Excellent
Eventail	B	A	A	A	A	Excellent	Excellent
Sillon	B	A	A	A	A	Excellent	Excellent
La Hoguette	A	A	A	A	A	Excellent	Excellent
Rochebonne	A	B	A	A	B	Excellent	Bon
Le Minihic	B	B	A	B	B	Bon	Bon
Le Pont	B	B	A	A	B	Excellent	Excellent
La Varde	A	A	C	A	A	Bon	Excellent
Le Val	A	A	A	A	A	Excellent	Excellent
Havre de Rothéneuf	B	B	B	A	B	Bon	Bon

Depuis 2013, classement selon les nouveaux critères de la directive 2006/7/CE

Comme la plupart des communes bretonnes, la commune de St Malo recense de plus en plus d'**espèces invasives**, que ce soit au niveau de la **faune** (frelon asiatique, chenilles processionnaires) et de la **flore** (Herbe de la Pampa, Arbre à papillon, Baccharis, Griffes de sorcière,...). L'invasion par ces espèces exotiques est devenue un problème majeur dans la conservation des espèces autochtones et dans l'agriculture tant les introductions se sont multipliées en quelques décennies. L'invasion biologique est désormais reconnue comme la deuxième cause, après la destruction des habitats, du déclin de la biodiversité. Afin de permettre à chacun de reconnaître une espèce invasive, signaler sa présence dans un endroit donné, apprendre et mettre en œuvre les mesures qui s'imposent, il est prévu qu'une **sensibilisation du grand public** soit réalisée lors de la prochaine édition du Marché aux fleurs, qui sera organisé par la Ville en mai 2015.

Enfin, afin d'assurer un **suivi des projets écologiques sur son territoire**, la Ville siège dans de nombreux comités de pilotage mis en place dans le cadre de la gouvernance de plusieurs programmes : projet de Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude, projet de Parc marin Normand Breton, Natura 2000 en Rance et de Cancale à Paramé,...etc.

3.4 – Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

I – L'urbanisme durable

Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU approuvé le 31 mars 2006 sont exprimés les engagements de la Ville de Saint-Malo en matière de développement durable :

- La mise en valeur du cadre de vie de qualité pour tous :
 - économiser et valoriser les ressources (eau, énergie, ressources naturelles, etc.)
 - prévenir les risques naturels et technologiques
- Un engagement dans le développement durable :
 - un travail de pédagogie et d'information
 - une démarche environnementale à promouvoir pour les projets d'aménagement
 - une démarche environnementale à promouvoir pour les projets d'habitat.

Ces engagements généraux font l'objet dans le PADD d'une déclinaison plus précise, adaptée aux particularités du territoire de la commune :

- engagement en faveur d'un développement maîtrisé de l'agglomération, avec notamment une volonté affichée de privilégier les projets de renouvellement urbain
- engagement en faveur de la préservation des espaces naturels littoraux, ruraux et agricoles avec une augmentation importante de la superficie des zones préservées dans le PLU
- engagement en faveur d'une politique durable en matière de déplacements avec des actions en faveur des piétons, des cyclistes et des transports en commun
- engagement en faveur du développement économique avec la création de nouvelles zones d'activités permettant d'une part la reconquête urbaine de certains secteurs (Rocabey, ZI nord) la pérennisation des activités économiques existantes et l'émergence de nouveaux secteurs économiques (Parc technopolitain de Blanche Roche, secteur de la Croix Désilles...) dans une démarche environnementale.

Par ces engagements, la Ville souhaite **lutter contre l'étalement urbain**, mettant en œuvre une politique de construction de logements plutôt placés dans les quartiers centraux, afin de garantir le maintien d'une zone rurale. Ainsi, sur une moyenne de 400 nouveaux logements par an, environ 300 sont situés en zone urbaine. Aujourd'hui, encore 45% du territoire de la commune est situé en zone rurale. S'agissant de la surface agricole utile de Saint-Malo, elle était de 1193 ha, soit un tiers du territoire communal (chiffre INSEE). De manière opérationnelle, les engagements pris par la Ville de Saint-Malo dans le PADD sont mis en pratique dans les projets menés par la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme.

Huit ans après son approbation, le PLU nécessite d'être réécrit pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires depuis 2006. En effet, l'entrée en vigueur des lois Grenelle I et II ainsi que la loi ALUR promulguée le 26 mars 2014 vont nécessiter d'engager une révision générale du document d'urbanisme. Cette procédure sera l'occasion pour la Ville d'intégrer dans le PLU un nouveau projet urbain ainsi que de mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec le SCOT révisé et avec le PPRSM en cours d'élaboration avec les services de l'Etat.

A ce titre, la Ville de Saint-Malo a missionné un groupement composé par l'Agence Devillers et Associés, BNR Clenet Brosset et Transversal Jean-Michel Roux afin d'élaborer un projet urbain stratégique. L'étude vise à élaborer un **projet urbain stratégique** de façon à avancer vers la définition d'un nouveau projet urbain.

L'objectif de cette étude urbaine globale est de permettre à la Ville de Saint-Malo d'aboutir à une vision prospective de son devenir et à un référentiel pour les grandes décisions d'urbanisme qu'elle aura à prendre. Ainsi, chaque opération d'aménagement sera inscrite dans une logique globale pour un territoire en mutation.

L'enjeu de cette étude est d'éclairer la collectivité sur les possibilités de développement de la ville, mais aussi d'une prise en compte collective des potentialités, des forces ou des faiblesses de son territoire.

L'étude se décomposera en 3 parties :

- la réalisation d'un diagnostic global de l'ensemble des champs que traitera le projet urbain, apportant un regard neuf sur la ville et ses projets passés et en cours
- des propositions pour le développement stratégique de la Ville sur ces mêmes thèmes
- une étude détaillée de certains secteurs à enjeux identifiés dans le projet urbain.

Cette étude s'appuiera sur une démarche de développement durable pour les différentes échelles du territoire de l'agglomération dans sa globalité à l'échelle du quartier et du bâtiment. Outre la vision prospective pour la Ville, elle doit donner des orientations pour une gestion économe des sols, la gestion de l'eau et de l'énergie, les déplacements, l'aménagement des quartiers ainsi que l'évolution de l'espace public.

Les orientations thématiques et les propositions pour les secteurs d'enjeux permettront à la collectivité de dessiner les contours du futur document d'urbanisme.

La loi ALUR a repoussé au 1^{er} janvier 2017 la date à laquelle le document d'urbanisme devra être mis en conformité avec la loi Grenelle II.

II - Une utilisation économe des espaces naturels

La loi ENE, dite loi Grenelle II (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement), prévoit un renforcement de la prise en compte des objectifs de développement durable dans les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Avec la loi Grenelle II, le PLU devient l'un des nouveaux outils visant à garantir une gestion économe des sols. La loi assigne désormais aux acteurs publics la mission d'assurer un contrôle effectif de la consommation de l'espace naturel, agricole et forestier.

Il ressort – entre autres choses – deux finalités corrélatives de l'examen des motifs du projet de loi Grenelle II :

- d'une part, lutter contre l'étalement urbain, synonyme de mauvaise gestion du sol et qui se traduit par le grignotage progressif du périurbain et par une régression des surfaces agricoles, naturelles et forestières
- d'autre part, rechercher un aménagement économe de l'espace par la densification.

Le législateur a posé des mécanismes visant à réduire la consommation d'espaces et à lutter contre le gaspillage foncier. Le contenu du PLU doit donc évoluer.

Le rapport de présentation des PLU doit « **analyser la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales** » et devra « **exposer les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers** ».

Le rapport de présentation du PLU doit désormais présenter une « **analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** » et **justifier les objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain** arrêtés dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durables. Le PLU devra **justifier les objectifs de consommation d'espace au regard des objectifs des dynamiques économiques et démographiques** ».

III - La préservation et la restauration des continuités écologiques

La loi Grenelle II impose **la préservation et la restauration des continuités écologiques** (trame verte et bleue).

L'émergence du concept de « réseau écologique » s'est affirmée progressivement depuis plusieurs années dans les politiques environnementales, et plus particulièrement depuis le Grenelle de l'Environnement (2007).

La fragmentation des milieux naturels est identifiée comme l'une des principales causes de la perte de biodiversité. Le projet de préserver et de restaurer les continuités écologiques au moyen d'une « trame verte et bleue » composée d'espaces clefs pour la préservation de la biodiversité d'un territoire et de liaisons écologiques les reliant, dans une approche territoriale à différentes échelles, constitue un objectif des conclusions du Grenelle de l'Environnement.

Conformément aux dispositions des lois « Grenelle », il convient dès à présent de faire **une étude de diagnostic paysager, environnemental e écologique du territoire** de façon :

- d'une part, à approfondir la connaissance des enjeux et du contexte local
- d'autre part, identifier les éléments qui composent les continuités écologiques, les valider et les cartographier : identification des différents éléments (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques) composant les continuités écologiques et les discontinuités (obstacles).

Une étude intitulée « Plan Guide Environnemental » est en cours. Elle a été confiée au bureau d'étude THEMA Environnement.

L'objectif de cette étude communale sera d'améliorer le niveau de connaissance sur l'état du réseau écologique et d'identifier les enjeux sur les corridors et réservoirs de biodiversité, dans le **but d'inscrire les continuités écologiques dans la stratégie territoriale de la commune afin de concilier préservation de la biodiversité et de développement urbain**.

Le projet urbain devra prendre en compte les résultats de cette étude environnementale et intégrer les objectifs de préservation, restauration de la trame verte et bleue notamment pour concevoir un développement harmonieux de la ville.

L'étude de projet urbain stratégique combinée à l'étude du plan guide environnemental ont pour objectif la réalisation d'un projet urbain stratégique (respectueux de la trame verte et bleue) qui sera le support de réflexion pour l'élaboration d'un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable, pièce maîtresse d'un futur PLU.

IV - Des projets d'aménagement inscrits dans une démarche durable

La Croix Désilles : le pôle universitaire de la Croix Désilles va être complété par la construction du nouveau lycée professionnel maritime, sur un terrain mis à disposition gratuitement par la Ville de Saint-Malo. Le bâtiment sera passif, de conception bioclimatique, et sera même, avec la pose de panneaux photovoltaïques, le premier bâtiment à énergie positive (BEPOS) construit sur Saint-Malo. L'ouverture est prévue pour la rentrée 2015.

Le projet de rénovation urbaine de la Découverte : financé dans le cadre de l'ANRU, ce projet peut être considéré, comme une opération emblématique de développement durable, réunissant des considérations sociales, économiques et énergétiques.

Le quartier compte actuellement environ 4350 habitants pour 1500 logements dont 80% de logements sociaux. Le PRU prévoit au total 217 déconstructions d'immeubles.

Ces opérations de déconstruction permettent de désenclaver le quartier, en créant des percées visuelles depuis l'avenue du Général de Gaulle vers le cœur du quartier et notamment le mail Bougainville, mais surtout en créant de véritables rues avec un adressage clair et assurant une bonne desserte des immeubles.

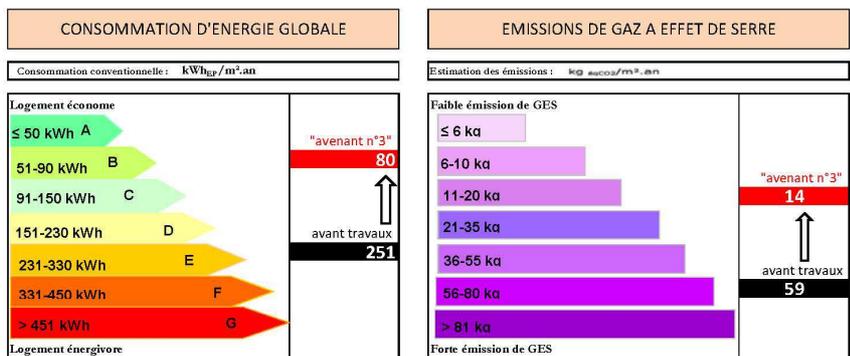
La déconstruction de ces logements dégage de fait une emprise foncière importante. Ce foncier libéré est soit transformé en espace résidentiel à usage des locataires d’Emeraude Habitation soit utilisé pour le passage d’une rue.

De nouvelles voies sont ainsi créées, et une recomposition urbaine doit s’opérer. Ainsi, de nouveaux immeubles apportant une densification de l’offre de logement, vont recomposer ces nouvelles façades urbaines.

En effet, la Découverte abrite aujourd’hui une majorité de logement locatif social. Ces programmes de constructions en accession libre, aidée et locatif libre participent à la mise en place d’un réel parcours résidentiel au sein du quartier.

Les futurs bâtiments de logements seront économes en énergie. L’obtention du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) est visée par les promoteurs. En ce qui concerne les bâtiments non démolis qui représentent 645 logements sociaux, ils ont obtenu en 2012 le label BBC Rénovation, grâce à un programme de remplacement des huisseries et des chaudières. Sur un total de 8,8 millions d’euros de travaux de réhabilitation, le bailleur Emeraude Habitation a ainsi pu récupérer 360 000 € sous forme de certificats d’économie d’énergie.

résultats attendus :
baisse de la consommation/logt de 60%
L'économie annuelle estimée correspond
à la consommation annuelle actuelle d'environ 400 logements



L’aboutissement du projet de rénovation urbaine sur le quartier Découverte-Espérance est une étape importante du processus de reconstruction de la ville sur elle-même, visant à réintégrer des quartiers au sein de la Ville.

Le changement profond opéré pour ces quartiers permet une reconquête de ces secteurs, pour y implanter à terme des nouveaux logements, des services et des activités.

D’autres secteurs méritent une attention particulière : les secteurs de Marville, des Provinces, de l’Etrier....Des enjeux importants en terme de qualité des logements, de désenclavement de nouvelle mixité urbaine et fonctionnelle seront à traiter dans les prochaines années.

D’autres secteurs sont traités en partenariat avec les bailleurs. L’OPH Emeraude Habitation a travaillé sur la réhabilitation thermique des logements du secteur de Lorette. En 2015, 174 logements du secteur de Moka seront réhabilités afin de respecter les objectifs du label BBC Rénovation.

V – Eau et assainissement

La **compétence eau potable** a été transférée à la Régie Malouine de l'Eau (RME) le 1^{er} avril 2012. Depuis 2014, la RME émet une facture unique pour l'eau potable (en régie) et l'assainissement (en DSP), ce qui économise désormais l'envoi de 60 000 factures papier par an.

Afin d'économiser la ressource, la RME fait de la recherche des fuites sur le réseau une priorité, sachant que le rendement du réseau de distribution (volume distribué et facturé /volume introduit dans le réseau) est déjà nettement supérieur à la moyenne nationale (76%) :

Année	Rendement du réseau
2011	86,8%
2012	86,9%
2013	86,4%

En 2015, la RME a prévu, en lien avec le service Grands Projets et Développement Durable, de mener un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) assorti d'un plan d'action de réduction des GES sur son activité de distribution d'eau potable, qui n'avait été intégrée que partiellement dans le périmètre d'origine du Bilan Carbone de la Ville établi en 2011.

Ce BEGES portera sur le patrimoine et les activités de la RME, et mènera des réflexions approfondies en matière d'émissions de GES sur 3 projets de la Régie :

- réhabilitation du siège ou acquisition d'un nouveau bâtiment
- comparaison entre des projets de réservoir ou de château d'eau à la Houssaye
- comparaison entre des projets de mise en place de télérelève ou de radiorelève

En terme de consommations d'eau potables, qui deviennent ensuite des volumes d'eau à traiter à la STEP, on peut utilement suivre l'indicateur suivant :

Année	Ratio de consommation d'eau (m3 / abonnement domestique/ an *)
2012	62,85
2013	61,84

** Hors abonnés considérés comme gros consommateurs (consommation > 1000 m3 /an)*

Pour ce qui concerne la **compétence assainissement**, la Ville de St Malo est en DSP avec Veolia jusqu'en décembre 2015. Veolia a ainsi en charge l'exploitation des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), des ouvrages d'assainissement (postes de refoulement, bassins tampon, bassins d'orage,...) et de la station d'épuration (STEP) ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques.

Le taux de dépollution dépend d'une part de l'efficacité de la station d'épuration (STEP) et d'autre part de l'efficacité des réseaux et ouvrages intermédiaires (bassin tampon, intercepteur, poste de relevage ...). Concernant la station d'épuration, le rendement est excellent avec des résultats sur l'abattement organique compris entre 90 et 98 %.

Ainsi, c'est sur les réseaux et ouvrages connexes que se portent tous les efforts depuis 20 ans. L'indicateur principal à prendre en compte est le taux de collecte, c'est-à-dire schématiquement la proportion de la pollution qui est effectivement renvoyée à la station d'épuration, comparée à la pollution totale générée.

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées, élaboré en 2005, a permis d'identifier ces investissements en terme d'impact « acceptable » sur le milieu naturel. Les orientations proposées dans ce schéma directeur ont fait l'objet d'une enquête publique (au titre de la Loi sur l'eau) et d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 20 février 2009. A ce jour, il reste au titre du schéma directeur environ 26 km de réseau unitaire à modifier et à réaliser en réseau séparatif. Ainsi, la proportion de réseau séparatif qui est aujourd'hui d'environ 52 %, passerait dès lors à 64 %.

VI - L'éducation à l'Environnement et au Développement Durable

A l'occasion de la **Route du Rhum 2014**, un stand de sensibilisation du grand public aux économies d'énergie, co-animé par Ludikénergie et l'Espace Info Energie (EIE) du Pays de St Malo, a été proposé par la Ville. Avec la « Course des Watteurs », les participants étaient invités à relever un défi collectif de collecte « d'énergie humaine » en se relayant sur des vélos générateurs produisant des Watt/heures s'accumulant tout au long de la journée. Outre cette animation ludique et conviviale, l'EIE du Pays de St Malo assurait une information des visiteurs du stand par rapport aux éco-gestes du quotidien et sur les travaux d'économies d'énergie réalisables dans leurs logements, avec les aides nationales associées. Au moins 500 personnes ont activement participé à cette animation, et bien davantage se sont arrêtées sur le stand pour assister à ces animations et se renseigner auprès de l'EIE.

Afin de renouveler cette expérience et de sensibiliser plus largement le grand public à l'Environnement et au Développement Durable, la Ville de St Malo programmera des actions durant la prochaine **Semaine du développement Durable**, qui se déroulera du 30 mai au 5 juin 2015.

3.5 – Le développement d'une plaisance responsable

A la suite d'une réflexion engagée depuis 2008, le développement durable du Port de plaisance des Sablons constitue l'un des grands projets identifiés par la municipalité.

La saturation des capacités d'accueil du port des Sablons ne permet aujourd'hui pas de répondre correctement à la demande croissante pour l'attribution de nouvelles places. De ce constat a été engagée une réflexion en partenariat avec la CCIT en novembre 2009 autour de « la gestion dynamique, coordonnée et environnementale des ports et mouillages malouins ». A partir d'un diagnostic large mettant en évidence la problématique de saturation des équipements au niveau du bassin de navigation (de Saint-Briac à Cancale), l'étude a proposé un plan d'action concret et partagé par les différents partenaires du projet malouin (Région, CCI, Etat, Saint-Coulomb et 6 associations de mouillage) caractérisant une stratégie de développement écoresponsable de la plaisance.

Ce projet partenarial porté par la Ville de Saint-Malo et la CCIT de Saint-Malo Fougères a été sélectionné en juin 2009 par le Ministère de l'Ecologie et de la Mer et labellisé « *Port exemplaire* ».

La plaisance génère en effet des pressions environnementales. L'impact sur les écosystèmes littoraux, la consommation d'espace et d'énergie, les pollutions liées aux activités de carénage ou les problématiques d'envasement du Port de plaisance constituent les principales pressions exercées sur le milieu marin.

Dès 2002, plusieurs pontons du Port des Sablons ont été équipés de toilettes et de systèmes de récupération des eaux grises et noires. Des collecteurs pour la récupération des huiles de vidange et des eaux de fond de cale ont en outre été installés et sont gratuitement mis à disposition des usagers du port. Depuis, **tous les grands projets d'aménagement du port s'inscrivent dans une logique de développement durable de la plaisance** afin de faire évoluer ce loisir vers une pratique écoresponsable :

Passeport Escales : Parmi les mesures de gestion dynamique des espaces portuaires, l'incitation des plaisanciers à naviguer est un levier intéressant, car cela permet de réattribuer en escale les places libérées par les plaisanciers partis en croisières. Le Port a adhéré en 2013 au système de gestion d'escales dans les ports bretons, appelé « Passeport Escales ». Le principe pour les plaisanciers utilisateurs du système est de déclarer l'absence de leur bateau pour que la place libérée au port puisse bénéficier pendant la durée de l'absence à un autre plaisancier venu d'un autre port, en échange d'une remise financière. Pour sa seconde année d'adhésion, on observe une montée en puissance du dispositif aux Port des Sablons, positif pour le Port :

Année	Nombre total de nuitées offertes aux plaisanciers du port dans les autres ports du réseau	Nombre total de nuitées d'autres plaisanciers du réseau accueillies au Port	Nombre de places libérées dans le port grâce aux avis de croisières déclarées par les plaisanciers du Port (cumul des périodes d'absence des plaisanciers)
2013	424	213	2 373
2014	512	240	2 900

Dans le même ordre d'idée, la Ville a favorisé la création d'un port à sec, en accordant un tarif spécifique pour des places « flottantes » dans le Port de Sablons, permettant aux opérateurs de port à sec de mettre en place une « gestion dynamiques des places » à un coût économique acceptable.

Aménagement d'une aire de carénage aux normes : imaginé en 2011, le projet d'aire de carénage participe à l'amélioration du système de prise en charge des déchets portuaires. Il se caractérise par la mise en place de deux équipements à proximité de la cale du Port, l'un terrestre, l'autre à l'échouage, avec un système de traitement des eaux. Ces deux équipements sont complémentaires, la solution à l'échouage devant notamment permettre de répondre de façon écologique à une pratique de carénage ancrée dans la tradition malouine. En 2014, pour sa première réelle année de fonctionnement, 314 bateaux ont utilisé l'aire de carénage à l'échouage. En 2015, il est prévu d'améliorer la compréhension par les plaisanciers du fonctionnement de ce nouvel équipement, à travers la réalisation d'un panneau d'information ainsi que d'un film.

Aménagement d'une nouveau point de collecte des déchets : adjacent à la nouvelle aire de carénage, un nouveau point de collecte des déchets réservé aux plaisanciers du Port a été créé, afin d'améliorer le tri des déchets spéciaux les plus polluants générés par les opérations de carénage et de faciliter leur collecte séparative. Lors de la pleine saison du carénage 2014, les « ambassadeurs du tri » de St Malo Agglo sont intervenus pour

sensibiliser les plaisanciers à l'utilisation de ce nouvel équipement. En 2014, près de 700 kilos de déchets (batteries, piles, filtres à huile, solvants, bidons, emballages et papiers souillés) ont été récupérés par la société Triadis et 5500 L d'huiles usagées par l'entreprise EVTV. Les filières bois, métaux, verre et déchets ménagers sont prises en charge par Saint-Malo Agglomération. Par ailleurs, en 2014, le Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et de résidus de cargaison de navires du Port régional de Saint-Malo a été révisé, afin d'intégrer notamment les nouveaux aménagements réalisés au Port des Sablons.

Amélioration de l'accessibilité aux pontons : en raison des forts marnages, l'accès aux pontons n'est pas satisfaisant eu égard à une pente unique qui fluctue selon la hauteur et les coefficients de marée. Afin d'améliorer l'accès de ces pontons aux personnes à mobilité réduite (PMR) et pour assurer une meilleure desserte de leurs bateaux, la transition entre le terre-plein et le ponton doit être modifiée. Une étude est en cours afin d'améliorer l'accessibilité d'un de ses pontons.

Expérimentation d'une gestion durable des sédiments portuaires : comme de nombreux autres ports, le Port des Sablons subit un envasement progressif de son enceinte portuaire, problématique pour le déplacement des bateaux. Une étude est en cours depuis 2010 pour identifier des solutions pérennes de gestion de ces vases portuaires et ainsi restaurer des tirants d'eau adaptés. Cette étude a permis de mettre en évidence la stabilisation de l'envasement du Port des Sablons depuis près d'une quinzaine d'années et le déplacement intraportuaire des vases.

Développement de zones de mouillages écologiques : la procédure de renouvellement pour 15 ans des Autorisations d'Occupation du Territoire (AOT) de mouillages, qui a abouti début 2013, a été l'occasion d'associer les associations de pêcheurs plaisanciers à une meilleure prise en compte de l'environnement sur ces espaces. Les dispositions prévues concernent notamment l'évolution des systèmes de fixation et d'ancrage des navires de plaisance vers des solutions moins impactantes pour les écosystèmes littoraux (herbiers à zostères). Quelques équipements seront aussi mis en place afin de préserver les habitats terrestres (Natura 2000) et sensibiliser les plaisanciers aux comportements écoresponsables (déchets, stationnement, entretien bateau, ...). Le règlement intérieur des associations de gestion des mouillages intègre désormais ces nouvelles pratiques.

Intégration de la démarche globale « Port propre » : le Port des Sablons fait partie de la dizaine de ports bretons qui ont choisi de s'impliquer dans cette démarche régionale, destinée à encourager toutes les opérations concourant à l'amélioration de la qualité environnementale dans les ports de plaisance. Initiée en 2012 avec l'élaboration du profil environnemental du Port sur les questions touchant à la gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie, elle s'est poursuivie en 2014 avec l'établissement d'un plan d'action, qui sera décliné à partir de 2015. Il est ainsi notamment envisagé d'améliorer la signalétique dans le Port et de mettre en place le tri et la collecte des déchets recyclables (papier, cartons, plastiques,...). Cette démarche constitue une opportunité pour la Ville de valoriser son engagement volontaire dans la plaisance écoresponsable, illustré par les projets précédemment cités, et devrait permettre de viser à terme le label AFNOR « Gestion environnementale portuaire ».